



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**INSTITUT DES SCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT**

Uni-Battelle, Bâtiment D, Route de Drize 7 | CH-1227 Carouge
Tél : 022 379 06 48 | Fax : 022 379 06 39 | Web : www.unige.ch/energie

CYCLE DE FORMATION ÉNERGIE – ENVIRONNEMENT

SÉMINAIRE

Ouverture du marché de l'électricité en Suisse : acheminement et rémunération pour l'utilisation du réseau

Sarah Jacquier

Commission fédérale de l'électricité (Elcom)

jeudi 25 février 2010 à 17h.15

Auditoire D 185 - Bâtiment D – Uni Battelle

7, route de Drize

1227 Carouge

PROGRAMME DES PROCHAINES CONFÉRENCES :

Jeudi 11 mars 2010 à 17h15

High Penetration PV in utility networks, Richard Perez, State University of New York at Albany, USA.

Jeudi 25 mars 2010 à 17h15

Le réseau de distribution électrique à Genève du point de vue de SIG-GRD, Maurice Genier et Alain Pittet, SIG-GRD, Genève.

Jeudi 15 avril 2010 à 17h15

Contribution de la politique d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables au développement durable : cas de la Tunisie, Nejib Osman, Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie, Tunisie

Jeudi 29 avril 2010 à 17h15

Réseau de transport électrique en Suisse : le point de vue de Swissgrid, Olivier Barthe, Swissgrid.

Jeudi 6 mai 2010 à 17h15

Transport de marchandises : le point sur les enjeux environnementaux liés à ce secteur d'activité, Bernard Paule, ESTIA, Lausanne.

Jeudi 27 mai 2010 à 17h15

Infrastructures de réseau et maîtrise de l'énergie au niveau d'une agglomération en phase de mutation : le cas de la ville de Bordeaux, Patrick Faucher, délégué développement durable, Mairie de Bordeaux.

L'orateur

Sarah Jacquier est membre depuis 2008 du secrétariat technique de la commission fédérale de l'électricité (ElCom), spécialiste de la section *Prix et Tarifs*.

Après un bachelor à l'Université de Saint-Gall, Mme Jacquier a effectué un *Master of Sciences in Economics* à l'Université de Lausanne, spécialisation *Financial Economics*.

La conférence

L'un des aspects essentiels de la libéralisation du marché suisse de l'électricité est la séparation de la propriété et de l'exploitation du réseau (monopole) d'avec les autres activités en rapport avec l'électricité, telles que la production et le négoce (marché). Depuis le 1^{er} janvier 2009, les gros consommateurs (consommateurs dont les besoins dépassent 100 MWh/année) peuvent faire valoir leur droit d'accès au réseau. En d'autres termes, ils peuvent s'approvisionner en électricité auprès de fournisseurs autres que leur gestionnaire de réseau historique. Dès lors, les entreprises d'approvisionnement en électricité sont tenues de spécifier d'une part le prix de l'énergie et d'autre part le tarif pour l'utilisation du réseau. La rémunération pour l'utilisation du réseau ne doit pas dépasser la somme des coûts imputables et des redevances et prestations fournies à des collectivités publiques. Les coûts de réseau imputables englobent les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficace. L'ElCom, en tant que surveillant des prix dans le domaine de l'électricité, surveille toutes les rémunérations pour l'utilisation du réseau.

Concrètement, cet exposé montrera de quelle manière les entreprises d'approvisionnement en électricité déterminent les coûts d'exploitation et les coûts de capital conformément à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Nous aborderons également la problématique de la valeur des réseaux qui a une influence directe sur les tarifs d'électricité ainsi que les premières expériences liées à l'ouverture du marché de l'électricité.